



REPERES



DG Éducation et culture
Programme pour l'éducation et
la formation tout au long de la vie



CENTRE VIRTUEL DE LA
CONNAISSANCE SUR L'EUROPE



PARTENARIAT ÉDUCATIF GRUNDTVIG 2009-2011

LE CONCEPT D'UNION

(La présente notice accompagne la présentation du même nom)

1.- TABLEAU DES ETAPES DE L'INTEGRATION D'UN ESPACE GEOGRAPHIQUE

La zone de libre échange	Accord supprimant les barrières douanières entre les pays concernés (exemple : AELE).
L'union douanière	Zone de libre-échange qui instaure un tarif douanier extérieur commun (exemple : union douanière suite aux Traités de Rome).
Le marché commun	Liberté de circulation des facteurs de production (capital et travail) et conduite de certaines politiques sectorielles communes tout en préservant un haut degré d'autonomie politique des pays partenaires (Traité de Rome).
L'union économique (formant une communauté économique)	Conduite de politiques communes visant à renforcer le potentiel compétitif commun mais aussi à compenser les principales inégalités régionales, notamment par une certaine politique de solidarité entre régions riches et pauvres et d'aménagement du territoire global (exemple : instauration du FEDER).
L'union économique et monétaire	Instauration (en deux temps) d'une monnaie commune puis d'une monnaie unique pour toute la zone (avec évidemment les institutions monétaires communes pour la gérer) (exemples : SME puis Euro).
L'union politique et sociale	L'intégration sociale (qui suppose une intégration économique et culturelle suffisantes) consiste à concrétiser une certaine citoyenneté commune (communauté de droits et de devoirs), en adoptant notamment un même régime de protection sociale des travailleurs et des citoyens de la part de tous les gouvernements nationaux concernés ("modèle social"). Ce stade suppose aussi une harmonisation fiscale et une volonté politique de créer un modèle de société et de gouvernance, la question se pose de la forme d'union politique (exemple : Charte européenne des droits fondamentaux, Traité de Lisbonne).
L'union fédérale	Il s'agit de l'achèvement de l'intégration politique d'une zone, sur un modèle proche de celui des États-Unis d'Amérique par exemple. Cela ne veut pas dire que les valeurs et les formes de toute union fédérale doivent s'inspirer de ce modèle. Un haut niveau d'intégration politique peut être compatible avec la recherche d'un modèle politique, économique, social et culturel alternatif...



2.- DEFINITION DE L'UNION EUROPEENNE :

L'Union européenne est une union politique, économique, sociale et monétaire réunissant 27 pays depuis le 1er janvier 2007.

Il est possible de distinguer plusieurs étapes progressives dans le processus par lequel plusieurs espaces nationaux souverains s'allient afin de ne plus former qu'un seul espace intégré.

L'union européenne peut être définie comme les 4ème et 5ème niveaux de l'intégration économique progressive telle qu'on peut la présenter dans un tableau théorique suivant (cf. § 2).

L'Union Européenne est aujourd'hui confrontée à deux tendances partiellement contradictoires :

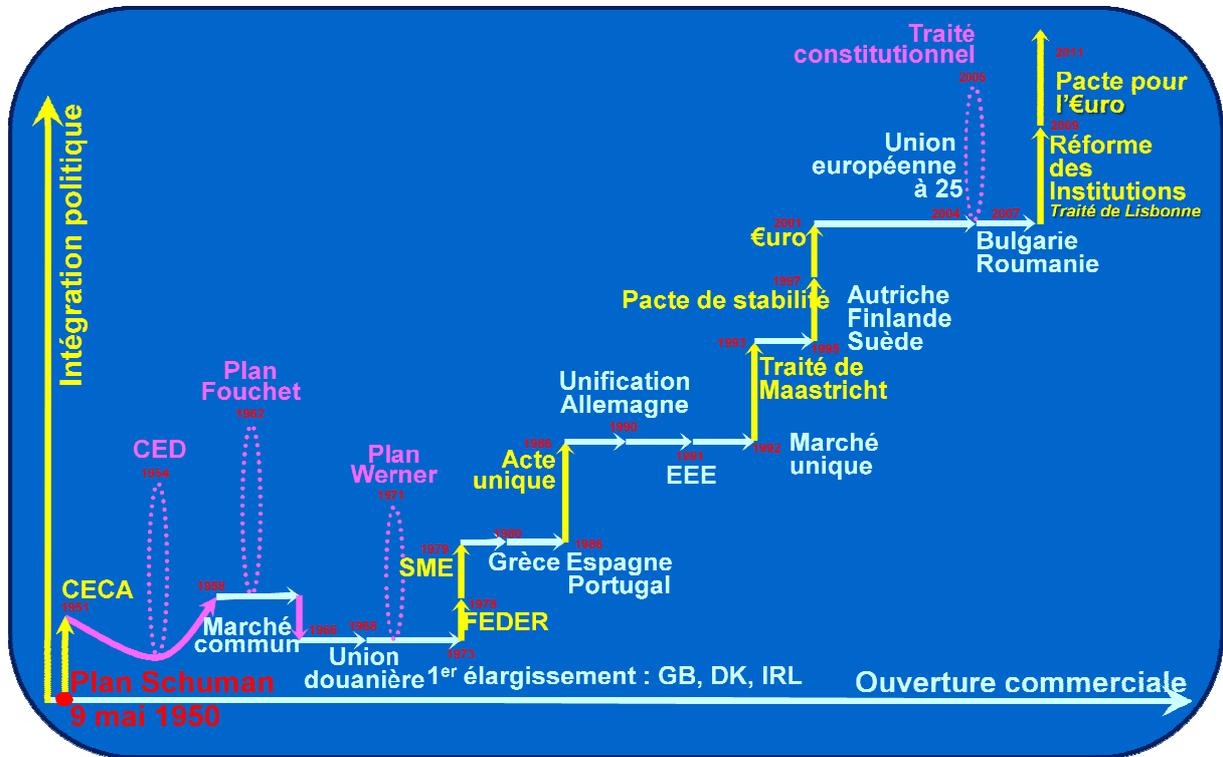
- * tendances à l'extension de la base géographique de l'union au sens minimal du terme (zone de libre-échange),
- * tendances à l'approfondissement qualitatif de l'union au sens maximal de terme (union politique étroite avec une politique extérieure et de sécurité commune).

La résultante de ces tendances pourrait bien être la confirmation d'une évolution vers une Union européenne à plusieurs vitesses ou à la carte au moyen de coopérations renforcées...

ERREUR FREQUENTE :

Employer le mot "Europe" en parlant de l'Union européenne : en effet, tous les pays européens ne font pas partie de l'Union européenne, les deux expressions ne sont donc pas synonymes, et si certains pays qui n'y sont pas aimeraient y être, ce n'est pas le cas de tous (la Suisse, par exemple, n'a jamais demandé son adhésion). Cette erreur est trop fréquemment commise.

3.- LES PRINCIPALES ETAPES DE L'UNION EUROPEENNE :



© Richard Stock, 2011

4.- LES DIFFERENTES TENTATIVES D'UNION DE L'EUROPE :

4.1.- L'empire romain



La Rome antique est à la fois la ville de Rome et l'État qu'elle fonde dans l'Antiquité. L'idée de Rome antique est inséparable de celle de culture latine. C'est un destin extraordinaire que celui de ce regroupement de villages au VII^e siècle av. J.-C., qui parvint à dominer l'ensemble du monde méditerranéen et l'ouest-européen du I^{er} au V^e siècle par la conquête militaire et par l'assimilation des élites locales.

Durant ses siècles d'existence, la civilisation romaine passe d'une monarchie à une république oligarchique puis à un empire autocratique. Sa domination sur l'Europe de l'Ouest et la région méditerranéenne a laissé d'importantes traces archéologiques et de nombreux témoignages littéraires, et elle a façonné pour toujours l'image de la civilisation occidentale.

La civilisation romaine est souvent regroupée dans l'Antiquité classique avec la Grèce antique, une civilisation qui a inspiré une grande partie de la culture de la Rome antique. La Rome antique contribue grandement à

l'élaboration du droit, des constitutions et des lois, de la guerre, de l'art et la littérature, de l'architecture et la technologie et des langues dans le monde occidental, et son histoire continue d'avoir une influence majeure sur le monde d'aujourd'hui.

4.2.- L'Europe au temps de Charlemagne



Une coïncidence remarquable avec le territoire de la première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier (CECA) issue du Plan Schuman du 9 mai 1950 et du Traité de Paris de 1951

Charles I^{er}, dit le Grand ou Charlemagne (en latin Carolus Magnus, en allemand Karl der Große), est roi des Francs (768-814), devient par conquête roi des Lombards (774-814) et est couronné empereur par le pape Léon III le 25 décembre 800, relevant une dignité prestigieuse disparue depuis l'an 476 en Occident.

Monarque guerrier, il agrandit notablement son royaume par une série de campagnes successives, en particulier par la lente mais néanmoins violente soumission des Saxons païens (772-804). Souverain réformateur, soucieux d'orthodoxie religieuse et de culture, il protège les arts et les lettres et est à l'origine, dans son vaste empire, du brillant mouvement ultérieurement qualifié de renaissance carolingienne.

Son œuvre politique immédiate ne lui survit pas longtemps ; d'ailleurs, il est à noter que Charlemagne lui-même, respectueux de la tradition germanique en matière "successorale", avait prévu le partage de l'Empire entre ses trois fils, dès 806. L'empire ne sera finalement partagé, entre ses trois petits-fils qu'au traité de Verdun en 843. Le morcellement féodal des siècles suivants, puis la division de l'Europe en États-Nations rivaux condamnent à l'impuissance ceux qui tentent explicitement de restaurer l'empire universel de Charlemagne, en particulier les souverains du Saint-Empire romain germanique, d'Otton Ier en 962 à Charles Quint au XVI^e siècle, ou encore Napoléon Ier, hanté par l'exemple du plus éminent des Carolingiens.

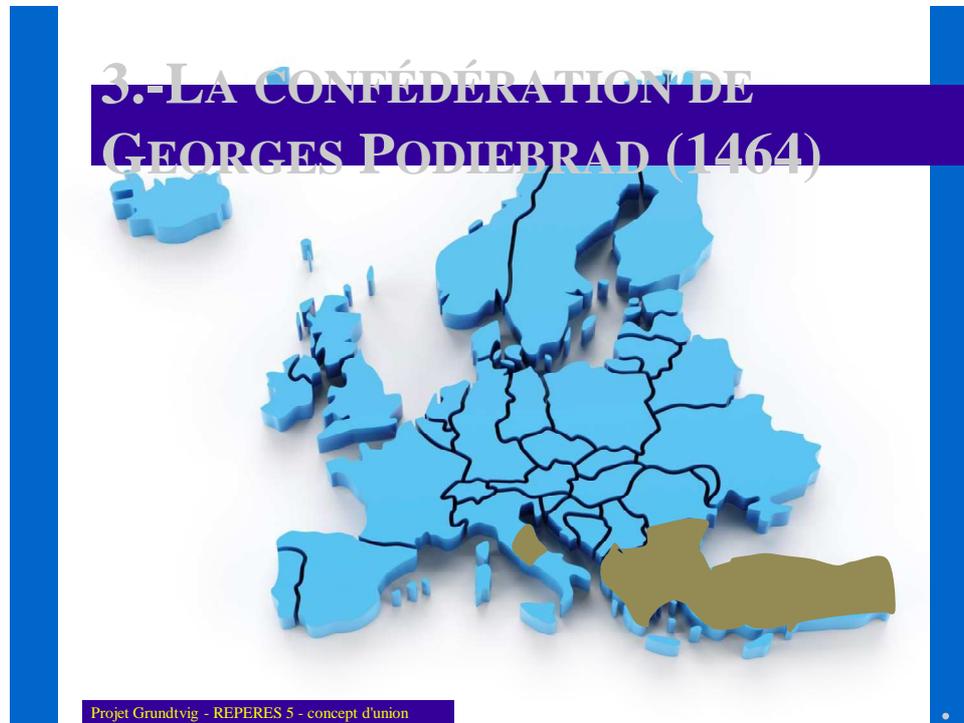
Pourtant, Charlemagne peut être considéré comme le « Père de l'Europe » avant l'heure pour avoir assuré le regroupement d'une partie notable de l'Europe occidentale, et posé les principes de gouvernement dont ont hérité les grands États européens. Charlemagne met en place une monnaie unique dans l'empire, et développe l'utilisation de l'écrit comme moyen de diffusion de la connaissance, et particulièrement l'usage de la langue latine.

L'empire est administré par les missi dominici, qui vont par deux : un comte et un évêque. Ces hauts-commissaires sont chargés de visiter chaque année toutes les provinces de son vaste empire et de faire respecter partout le pouvoir central selon les capitulaires. Ces capitulaires sont des directives élaborées à la cour au cours de grandes assemblées.



Denier sous Charlemagne

4.3.- Une architecture européenne utopique et moderne



L'anticipation confédérale de Georges Podiebrad, roi de Bohême :
l'Europe de 1464 comme *Universitas* ou un *Tractatus* pour établir la paix

Présenté à Louis XI en 1463, sous le titre de *Traité d'alliance et confédération entre le roy Louis XI, Goerges, roy de Bohême, et la Seigneurie de Venise, pour résister au Turc*, il associait également les rois de Pologne et de Hongrie, les ducs de Bourgogne et de Bavière, le roi de Castille, les princes de Germanie, le doge de Venise et les autres princes et communes d'Italie, mais excluait le pape.

Ce plan confédérateur reposait sur une nouvelle réalité géopolitique : des États alliés mais organisés en une assemblée

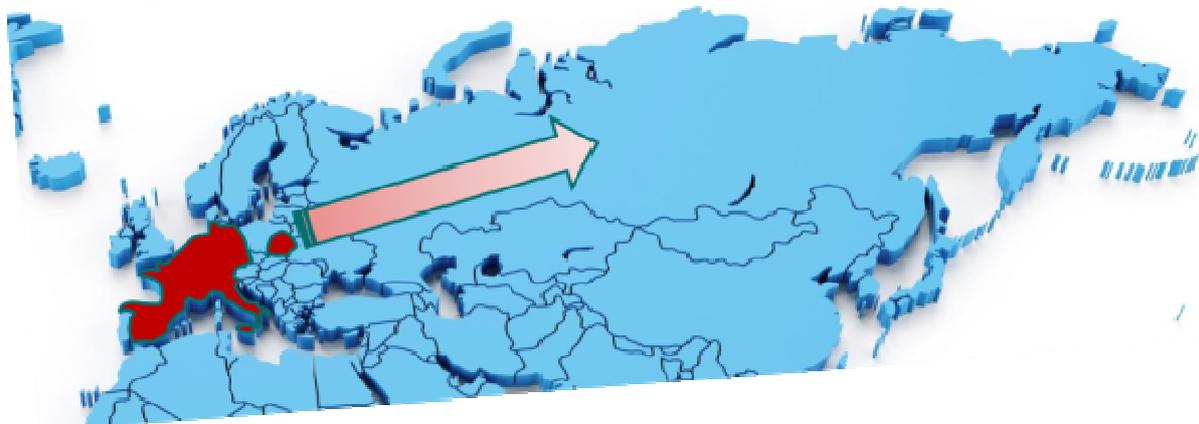
1. votant à la majorité simple,
2. répondant devant une cour de justice ou consistoire,
3. soumise à une procédure d'arbitrage,
4. dotée d'une force armée commune et

5. disposant d'un budget remplaçant la dîme ecclésiastique.

L'assemblée, formée d'ambassadeurs, devait se réunir durant 5 ans à Bâle, puis par rotation quinquennal en France, en Italie... « *Et afin que chaque pays conserve intacts ses propres droits, nous décidons que, dans quelque nation que l'Assemblée elle-même se trouve pour le moment, on mettra à la tête des principaux offices de l'Assemblée des hommes qui soient issus et originaires de cette même nation, et en connaissent et comprennent les coutumes et les mœurs.* »

En définitive, le projet sera refusé par Louis XI en raison de la menace d'excommunication envisagée par le pape Paul II à l'encontre des souverains signataires du projet de Traité.

4.4.- Le primat d'une nation et d'un modèle



Le rêve continental et hégémonique de l'empereur des Français Napoléon, des « colonnes d'Hercule au Kamtchatka »

Napoléon Bonaparte fut général, premier consul, puis empereur des Français. Il fut un conquérant de l'Europe continentale. Objet dès son vivant d'une légende dorée comme d'une légende noire, il a acquis une notoriété aujourd'hui universelle pour son génie militaire (victoires d'Arcole, Rivoli, Pyramides, Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland, Wagram, la Moskova) et politique, mais aussi pour son régime autoritaire, et pour ses incessantes campagnes (voulues ou non) coûteuses en vies humaines, soldées par de lourdes défaites finales en Espagne, en Russie et à Waterloo, et par sa mort en exil à Sainte-Hélène sous la garde des Anglais.

Peu d'hommes ont suscité autant de passions contradictoires que Napoléon Bonaparte. Selon les mots de l'historien Steven Englund : « *le ton (...) qui convient le mieux pour parler de Napoléon serait (...) une admiration frisant l'étonnement et une désapprobation constante frisant la tristesse.* »

4.5.- Bref historique de l'Idée européenne

l'idée d'un lien fédéral unissant les nations européennes remonte bien au delà du projet novateur d'Aristide Briand, soumis par la France à la Société des Nations en 1932. Sans remonter à la genèse de cette idée qui prend corps au cours du siècle des Lumières, il faut bien admettre que celle-ci naît très concrètement à la fin du XIX^{ème} siècle, notamment à l'occasion des conférences de La Haye de 1899 et de 1907. À cette occasion, l'europhisme devient une doctrine concrètement ancrée dans les opinions publiques.

1814 : Saint-Simon propose la création d'un Parlement européen

Au début de la Révolution industrielle, le philosophe français Henri de Saint-Simon a l'intuition que les techniques nouvelles vont bouleverser les rapports entre les nations.

A la veille du Congrès de Vienne, il publie un texte intitulé : "*De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale*".

Au sommet de son édifice, il place un Parlement de 240 membres : "L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends".

21 août 1849 : le réveil des nations inspire à Victor Hugo son discours sur les Etats-Unis d'Europe

En 1848, une vague de révolutions se diffuse dans toute l'Europe : en Italie, en Autriche, en Allemagne, en France, en Hongrie... les peuples se soulèvent pour réclamer davantage de liberté. Au sein de l'Empire autrichien, ces soulèvements s'accompagnent de revendications nationalistes.

L'écrivain et député Victor Hugo voit dans le réveil des nations la promesse d'une unification européenne. Lors du Congrès de la Paix, qui se tient à Paris en 1849, il déclare : "*Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous*



fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne".

Le souvenir de Napoléon et le "Printemps des peuples" ont mis à mal le mythe d'un "Empire européen", laissant la place aux projets d'organisation de type fédéral. Mais les rêves de paix entre les nations européennes vont bientôt laisser la place aux nationalismes belliqueux, qui conduiront aux deux grands conflits du XX^{ème} siècle.

1918 : Louise Weiss et le mouvement pacifiste

Avant même la fin à la Première Guerre mondiale, un vaste mouvement pacifiste prend forme. Profondément marqué par les combats particulièrement meurtriers, le mouvement pacifiste entend rapprocher les Etats européens afin d'assurer la paix sur le continent. Figure marquante de ce mouvement, Louise Weiss, une intellectuelle française, publie à partir de janvier 1918 un hebdomadaire intitulé l'Europe nouvelle qui prône la paix et l'entente entre les Etats européens.

Novembre 1922 : création du mouvement Paneuropa

En novembre 1922, l'autrichien Richard Coudenhove-Kalergi publie la proclamation "*PANEUROPA, EIN VORSCHLAG*" dans laquelle il soutient l'idée d'une union paneuropéenne qui rendrait sa place mondiale au vieux continent.

Coudenhove-Kalergi, certain que la réconciliation franco-allemande est nécessaire au maintien de la paix, suggère de réunir le charbon allemand et le minerai français dans le but de créer une industrie sidérurgique paneuropéenne. Développant cette idée, Coudenhove-Kalergi envisage, à terme, une union douanière qui rendrait possible la constitution des États-unis d'Europe, sorte de confédération européenne respectant la souveraineté des États mais dotée d'institutions et d'une citoyenneté communes, d'une monnaie européenne et d'une alliance militaire.

1924 : la SDN, une tribune pour l'Europe

Créée en 1919, la Société des Nations (SDN) est une réponse institutionnelle à l'idéal pacifiste de réconciliation. Lieu de confrontations et tribune d'idées, elle participe à l'édification de l'Idée européenne et plébiscite la détente, le désarmement et l'organisation d'une sécurité collective.

Lors de la 5^{ème} Assemblée générale de la SDN en 1924, Aristide Briand, ministre français des Affaires étrangères, soutient la ratification par la France d'un Protocole sur l'arbitrage, la sécurité et le désarmement. Néanmoins, en raison de sa faiblesse, la SDN décevra les partisans de la paix et de la coopération européenne.

16 octobre 1925 : le Traité de Locarno, première étape du rapprochement franco-allemand

Aristide Briand signe avec Gustav Stresemann le Traité de Locarno qui garantit les frontières entre la France, l'Allemagne et la Belgique et établit un pacte d'assistance mutuelle. Ce traité permet de rompre l'isolement de l'Allemagne sur le plan international et de l'intégrer à la SDN en 1926. La même année, les efforts des deux hommes sont couronnés par le décernement du prix Nobel de la paix.

En 1929, Briand, soutenu par Stresemann, propose à l'assemblée de la SDN le premier projet officiel d'Union européenne, qui porterait en priorité sur le domaine économique et préserverait la souveraineté étatique. Il prévoit la création d'un marché commun, objectif qui sera repris par le Traité de Rome en 1957. Mais l'évocation d'un " lien fédéral " n'enthousiasme pas les États européens, notamment Winston Churchill, alors Chancelier de l'échiquier britannique. Le projet est enterré après la mort de Briand en 1932.

1930 : l'Ordre nouveau, pour une Europe humaine

La crise financière de 1929 marque les consciences européennes. L'Ordre nouveau, un mouvement créé par l'intellectuel français Alexandre Marc en 1930, rejette l'anarchie engendrée par cette crise.

Ce mouvement s'appuie sur le concept du personnalisme qui se démarque de l'individualisme par le fait que la personne est considérée en tant que partie intégrante d'une communauté. Le personnalisme conduit à une conception fédérale de l'organisation politique dans laquelle les communautés (collectivités, régions..), tout en étant liées entre elles, sont pleinement autonomes.

Sur la base de cette idéologie, Marc espère rapprocher les populations européennes entre elles afin de donner une dimension humaine à l'Europe. L'intellectuel suisse Denis de Rougemont appartient également à l'Ordre nouveau. Il collabore à la revue du même nom et à la revue *Esprit* d'Emmanuel Mounier à partir de 1931.

1941 : le mouvement européen dans la Résistance

L'idée européenne est très présente au sein de la Résistance, qui met l'accent sur le caractère démocratique de la future Europe unie. Deux documents marquent cette renaissance de l'idée européenne. Le Manifeste de Ventotene, intitulé *Pour une Europe libre et unie*, est écrit en 1941, pour l'essentiel par le résistant italien Altiero Spinelli secondé par son compagnon Ernesto Rossi. Le second texte, *A l'échelle humaine*, du socialiste français Léon Blum circule dans la clandestinité à partir de 1941 et ne sera publié qu'à la fin de la guerre. Ces auteurs sont convaincus qu'une fédération européenne garantirait la paix sur le vieux continent, notamment par la création d'une force militaire commune.

Les forces européennes non communistes se rencontrent à Genève en 1944 et élaborent un projet de déclaration des résistances européennes. Ce texte, inscrit dans la lignée des œuvres de Spinelli et de Blum, évoque la nécessité de dépasser la souveraineté étatique et de créer une union fédérale afin de préserver la paix.

1942 : Winston Churchill rédige un mémorandum sur les États-Unis d'Europe

Churchill rédige, en 1942, un mémorandum sur les États-unis d'Europe. Constatant que l'Europe a été au cœur de deux conflits mondiaux, il propose de remédier à cette violence interétatique par une union entre les peuples européens. En septembre 1946, Churchill reprend cette idée dans le discours prononcé à l'université de Zurich, dans lequel il reconnaît à l'Europe un héritage commun qui pourrait servir de base à la création "*d'une famille européenne en une construction régionale appelée États-unis d'Europe*".

4.6.- Le Troisième Reich





On appelle Troisième Reich (ou Allemagne nazie) l'État allemand dirigé par Adolf Hitler lorsqu'il fut parvenu au pouvoir et l'eut monopolisé. Le nom officiel du régime était Deutsches Reich (Reich allemand, pouvant être traduit par Nation allemande ou État allemand), puis, à partir de 1943, Großdeutsches Reich (Grand Reich allemand).

Hitler était chef du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP). Le mot nazisme est un acronyme représentant la doctrine définie par Hitler et le régime politique qu'il dirigea ; il est tiré de lettres du nom de cette doctrine, devenu nom du parti : *nationalsozialismus*.

Ce régime dura douze ans, de la nomination de Hitler comme chancelier le 30 janvier 1933 à la capitulation sans condition du Reich vaincu le 8 mai 1945. La Propagande nazie destinait le Troisième Reich ou « Grand Reich allemand » (Großdeutschland) à durer « mille ans ». Il en dura douze.

État policier et de type totalitaire, reposant avant tout sur le « pouvoir charismatique » absolu exercé par son *Führer* Adolf Hitler, le Troisième Reich est responsable du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en Europe, pendant laquelle il perpétra, entre autres, crimes de masse, le génocide des Juifs (*Shoah*) et des Tsiganes (*Porajmos*) d'Europe, la mise à mort systématique des handicapés, et poursuivit tous les opposants potentiels.



5.- BIBLIOGRAPHIE :

5.1.- Ouvrages généraux

- G. A. C. BELJAARS, *Bibliographie historique et culturelle de l'intégration européenne*, Bruxelles, 1957
Bibliographie zur europäischen Integration, Düsseldorf, 1962
J.-B. DUROSELLE, *L'Idée d'Europe dans l'histoire*, préf. J. Monnet, Paris, 1965
M. FAUCHER, *Bibliographie européenne*, Paris, 1964
D. DE ROUGEMONT, *Vingt-huit Siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes, d'Hésiode à nos jours*, Paris, 1961
B. VOYENNE, *Histoire de l'idée européenne*, Paris, 1964.

5.2- Période antérieure au XXe siècle

- H. GOLLWITZER, *Europabild und Europagedanke. Beiträge zur deutschen Geistgeschichte des 18. und 19. Jahrhunderts*, Munich, 1961
D. HAY, *Europe. The Emergence of an Idea*, Édimbourg, 1957
P. RENOUVIN, *L'Idée de fédération européenne dans la pensée politique du XIX^e siècle*, Oxford, 1949

5.3.- XXe siècle

- R. ALBRECHT-CARRIE, *One Europe. The Historical Background of European Unity*, New York, 1965
E. BONNEFOUS, *L'Idée européenne et sa réalisation*, Paris, 1950
G. BONNEVILLE, *Prophètes et témoins d'Europe. Essai sur l'idée d'Europe dans la littérature française de 1914 à nos jours*, Leyde, 1961
G. BOSSUAT et al., *Dictionnaire historique de l'unité européenne*, Complexe, Bruxelles, 2002
G. BOSSUAT & A. WILKENS, dir., *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, Peter Lang, Bruxelles, 2003
G. DE CARMOY, *Fortune de l'Europe*, Paris, 1953
R. COUDENHOVE- KALERGI, *Pan-Europe*, P.U.F., 1988
P. GERBET, *La Construction de l'Europe*, Imprimerie nationale, 3^e éd., Paris, 1999
R. GIRAULT, dir., *Identité et consciences européennes au XX^e siècle*, Hachette, Paris, 1994
M. GOHRING, *Europa : Erbe und Aufgabe*, Mayence, 1955
D. GROH, *Russland und das Selbstverständnis Europas*, Neuwied, 1961
A. GROSSER, *Les Occidentaux. Les pays d'Europe et les États-Unis depuis la guerre*, Fayard, Paris, 1978
E. DU RÉAU, *L'Idée d'Europe au XX^e siècle*, Complexe, Bruxelles, 2001
P. URI, *Dialogue des continents. Un programme économique*, Paris, 1963.



CONDITIONS D'UTILISATION :

L'enseignement, c'est d'abord le partage des connaissances, la transmission et l'échange de savoirs. La présente présentation peut être utilisée librement dans le cadre de formations scolaires et extra-scolaires non lucratives. Pensez libre et citez la source !

Avertissement : ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Ce document reflète uniquement les opinions de l'auteur. Les partenaires et la Commission ne sauraient être tenus responsables de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y sont contenues.



REPERES



PARTENARIAT ÉDUCATIF GRUNDTVIG 2009-2011

Avec le concours des Agences nationales :

